



# La gazette de la commune de Soustelle

Toutes les infos utiles à toutes et à tous

## LES EXPLICATIONS DES SYMBOLES DU BLASON DE SOUSTELLE



**LA COURONNE** DE TOURS INDIQUE QUE LE BLASON EST CELUI D'UNE COMMUNE. ELLE N'A RIEN AVOIR AVEC DES FORTIFICATIONS.

**LES ORNEMENTS** SONT 2 BRANCHES DE CHATAIGNIERS DE SINOPE, FRUITÉES D'OR AFIN D'HONORER LES VASTES CHATAIGNERAIES QUI ONT APORTE NOURRITURE ET MATIERE PREMIERE A DES GENERATIONS DE CEVENOLS.

**LE CHEVRON** QUI COUVRE LA CLE SYMBOLISE LE NOM DE SOUSTELLE EN IMAGEANT L'ABRI. IL EST ONDE POUR REPRESENTER LA RIVIERE : LE GALEIZON.

**LA CLE** EST LE SYMBOLE TRADITIONNEL DE PIERRE. L'EGLISE PORTE LE NOM DE SAINT PIERRE. IL EST LE PATRON DU VILLAGE.

Ce blason a été créé par Jean Claude MOLINIER, un héraldiste amateur, et adopté par la municipalité en septembre 2003. Il représente bien les caractéristiques de notre commune (rivière, abri,) ainsi que l'activité économique avec les châtaignes. Le nom de SOUSTELLE apparaît pour la première fois en 1277, il a pour origine « SOSTELLA » qui vient de l'ancien occitan et signifie « l'abri, le hangar, la grange » ou tout simplement « être dessous ». Maintenant ce blason est présent sur tous les documents municipaux.

## **LE MESSAGE DU MAIRE**

Bonjour à toutes et à tous

La première année de mandat s'achève et les sujets qui animent nos réunions ne manquent pas. En voici quelques-uns parmi les plus importants qui se concrétisent progressivement :

- ❖ Périès et le renforcement des lignes électriques tant attendu,
- ❖ Le déploiement de la fibre optique, certes un peu lent, mais qui avance tout de même et pour lequel nous faisons preuve d'une grande attention afin qu'aucun des nombreux hameaux de la commune ne soit « oublié » par l'opérateur Orange,
- ❖ « L'adressage », consistant à nommer chaque voie d'accès et à numéroter toutes les maisons et constructions, est indispensable pour les secours et le raccordement à la fibre,
- ❖ Le désenclavement du hameau du Sollier, est sur la bonne voie après de multiples complications administratives,
- ❖ L'élaboration de la Carte Communale, ce dossier est toujours en cours avec le Bureau d'Etudes et les différents services de l'Etat, ...

En parallèle la situation sanitaire s'améliore progressivement mais la prudence et la vigilance restent de mise. Ce sont les conditions pour espérer une agréable et bénéfique saison estivale pour tous.

Concernant les élections départementales et régionales du 20 et 27 Juin 2021, toutes les précautions sont prises pour que chaque électeur inscrit sur la liste électorale puisse accomplir son devoir.

Bonne lecture de la gazette de Soustelle.

Georges RIBOT

## **SOMMAIRE DE LA GAZETTE**

Le point sur les travaux (page 3 et 4)

Comment valoriser les forêts (page 5 et 6)

Les annonces diverses (page 7,8,9 et 10)

Les informations pratiques (page 11)

---

## **LA BIBLIOTHEQUE TOUJOURS LA POUR VOUS**

Bien sûr, lors des deux confinements stricts, comme toutes les bibliothèques, celle de Soustelle est restée fermée. Mais dès que la situation s'est un peu améliorée et dès



qu'elle a eu la possibilité d'ouvrir, Geneviève a à nouveau levé le rideau. Et, les lectrices et lecteurs fidèles, sont venus se fournir en lectures diverses. Depuis quelques années, la municipalité accordait à la bibliothèque une subvention, la nouvelle équipe a poursuivi cette action et de nouveaux livres ont pu être achetés, notamment des ouvrages très récents comme :

« Mais la vie continue » de Bernard PIVOT, « Devenir » de Michèle OBAMA, « le Minotaure » la biographie de Pablo PICASSO ou le dernier livre de Guillaume MUSSO.

La bibliothèque possède aussi des livres destinés aux enfants et d'autres qui valorisent notre région. Comme vous pouvez le constater le choix est très varié, les achats sont effectués en tenant compte des désirs des lecteurs. Alors n'hésitez plus à venir faire un petit tour chaque premier samedi du mois de 14 H à 16 H et en période estivale (de juin à septembre inclus) de 16 H à 18 H et à faire part de vos envies.

**Pour information l'inscription est gratuite, vous pouvez emprunter le nombre de livres que vous souhaitez et il n'y a pas de délai imposé pour rendre les livres. Bonne lecture à toutes et à tous.**

## LE POINT SUR LES TRAVAUX EN 2021

### Le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG) a employé les grands moyens pour creuser la tranchée le long de la route entre la Mairie et le hameau de PERIES



Le confinement n'est pas terminé mais, à Soustelle, les travaux continuent !!

Fini les baisses de tensions qui endommageaient les équipements ménagers au hameau de Péries. Le renforcement de la puissance des lignes électriques est presque terminé. L'enfouissement de ces nouvelles lignes et la construction de 2 transformateurs sont maintenant effectifs. Ces travaux ont perturbé la vie des riverains pendant quelques jours et nous le regrettons, mais, compte tenu de l'importance de ces travaux, il n'était malheureusement pas possible de faire autrement. Nous espérons que l'amélioration de la vie quotidienne fera disparaître la gêne occasionnée. La réception des travaux avec les personnalités compétentes est prévue courant septembre 2021. A cette occasion la gazette sera en mesure de présenter tous les détails de cette immense réalisation.

## PATRIMOINE

### REPARATION DE L'ÉGLISE



Les travaux de réparation du clocher de l'église sont commandés. Suite à la demande faite en début d'année, la Mairie a obtenu une subvention de 2000 € représentant 50% du montant des travaux de la part du « fonds de concours exceptionnel » d'Alès agglomération. C'est l'entreprise BODET-CAMPARAIRE spécialisée dans les réparations de clocher qui effectuera les travaux. Pour la réparation de la porte c'est l'entreprise ROUMEJON de Cendras qui a été retenue.

### LES SITES PREHISTORIQUES



ci-dessus un dolmen à Malausette

Prochainement, avec l'aide du (GARA) Groupement Alésien de Recherche Archéologie, la commune de Soustelle souhaite valoriser les nombreux sites préhistoriques installés sur son territoire depuis près de 4000 ans.

L'objectif est de conserver ces monuments qui symbolisent l'ancienneté de la vie humaine dans notre village, d'améliorer leur signalisation et si cela est possible, de créer un livret descriptif et explicatif de ces 24 monuments.

## ENVIRONNEMENT

### COMMENT MIEUX VALORISER LA FORET

Comme nous le savons tous, la forêt recouvre une très grande partie du territoire communal. Il est donc primordial de protéger, d'entretenir mais aussi de valoriser nos forêts. La mairie souhaite entretenir et mettre en valeur les forêts qui lui appartiennent. C'est pour répondre à cet objectif qu'elle a adhéré au syndicat des communes forestières du GARD. Cet organisme va aider la Commune pour : identifier le périmètre à débroussailler, programmer les travaux et donner des méthodes pour faire respecter les **Obligations Légales de Débroussailler**.

Concernant la forêt privée des aides très importantes pouvant aller jusqu'à 80% des frais engagés peuvent être accordées par ALES-AGGLO. Ces aides sont destinées à soutenir des opérations dites « déficitaires » c'est-à-dire lorsque le coût des travaux est plus important que la vente de bois. Cela concerne : les éclaircies déficitaires, le dépressage ou le balivage (action de sélectionner les plus beaux arbres), l'élagage ou la taille de formation, le reboisement. Vous trouverez tous les détails sur le site internet de la commune ou sur [WWW.ales.fr/territoires/aides-forestieres/](http://WWW.ales.fr/territoires/aides-forestieres/) ou en téléphonant au 04.34.24.70.95.

### **Que pouvons-nous faire pour valoriser nos forêts ?**

Nous vous invitons à découvrir un exemple concret présenté par Jony BRES concernant la valorisation de sa forêt.

« la forêt de Camp Figoux a été constituée au début des années 80 par Raymond BRES sous l'impulsion d'une volonté d'encouragement de l'Etat et de l'Europe. Comme le châtaignier entrait dans sa période sursitaire, l'introduction de nouvelles essences : Douglas, Laricio de Corse ou Cèdre de l'Atlas allait s'avérer judicieux face à l'évolution climatique. Pour combattre l'hégémonie du pin maritime et pour restaurer le paysage, nous veillons à replanter des feuillus partout où la nature le permet. La collecte des glands de chênes récoltés et sélectionnés permet d'auto produire des plants en pépinières qui sont réintroduits chaque année dans la forêt de Camp Figoux. Une action de replantation (bénéficiant des aides d'Alès -Agglo) sur 2 parcelles de 1 ha est en cours de réalisation. En raison du réchauffement climatique, les jeunes arbres plantés sont irrigués par remorque citerne les premières années et ce grâce à une bonne desserte interne des pistes forestières qui sillonnent notre forêt.

« A titre personnel, je ne suis qu'un infime rouage dans l'humanité mais j'entends jouer mon rôle dans ce qui est si essentiel pour que la vie puisse perdurer, qu'il s'agisse des humains, de la flore et de la faune dans un équilibre que la nature sait si

spontanément établir pour peu que les circonstances lui soient favorables. Chaque année, je plante des arbres feuillus et résineux. Inlassablement, je plante des arbres. »

Merci à Jony de faire partager sa passion de la nature et de la forêt à tous les lecteurs de la gazette. Si certains propriétaires forestiers désirent recueillir de précieuses informations sur la potentialité de leur forêt ils peuvent s'adresser au syndicat des propriétaires forestiers gardois et à son ingénieure Astrid de Montbron par tél. au 068.84.19.18.65 ou 04.66.60.52.67 ou par mail : [technique@forestiersdugard.com](mailto:technique@forestiersdugard.com)



**Un exemple réussi de l'entretien d'une forêt privée à Camp Figoux après 35 ans de travaux réguliers**

### LES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSALLAGE



Dans le cadre des obligations de débroussaillage des forêts, les services de la Direction des territoires du **Département du Gard** ont décidé de procéder au nettoyage des abords de la RD 32 qui va de Cendras à Lamelouze. Les travaux consistent à :

- débroussailler sur une zone de 10 m les bas-côtés de cette route,
- de broyer la végétation basse et éliminer les arbustes,
- d'élaguer les branches basses jusqu'à 2m de hauteur
  - de maintenir la distance de 3m entre les arbres conservés
  - de collecter les déchets abandonnés sur place et les évacuer ;

**Concernant les O.L.D tous les propriétaires sont concernés. Vous pouvez voir le dossier complet sur le site de la commune.**

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS ?

Le service de ramassage des encombrants passe le 2eme jeudi de chaque mois **mais uniquement sur rendez-vous**. Il suffit de composer le



**0 800 54 05 40** ou de compléter le formulaire en ligne, et ce, au moins une semaine à l'avance. Les objets doivent être déposés en bord de voie publique la veille au soir (la benne ne rentrera en aucun cas sur un chemin privé ou chez un particulier). Ce qui n'est pas ramassé par le service des encombrants : pneus, gravats, déchets de jardin, cartons, batteries, textiles, bidons contenant ou ayant contenu des produits dangereux.

**Il est très important de respecter ces règles pour conserver un cadre de vie agréable.**

**ANNONCES DIVERSES**

LE COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes nous informe que cette année, la traditionnelle fête du mois de juin ne sera pas organisée en raison du contexte sanitaire actuel.

Toutefois en 2021 certaines manifestations sont pour l'instant maintenues comme la castagnade qui coïncide avec la cérémonie du 11 novembre ou bien le repas en faveur de la ligue contre le cancer qui aura lieu comme le téléthon en décembre 2021).

L'EXPOSITION SUR LES POILUS SOUSTELLOIS

L'exposition présentant des détails sur la vie des 10 SOUSTELLOIS morts pour la France est en préparation. Elle débutera le 11 Novembre 2021 et restera visible dans la salle polyvalente pendant plusieurs mois.



Mobilisation des troupes, août 1914

A cette occasion seront exposés des objets datant de la première guerre mondiale. Le conseil municipal donne rendez-vous à tous les habitants pour venir assister à la castagnade et à l'inauguration de l'exposition sur les Soustellois décédés durant le premier conflit mondial.



## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde est maintenant réalisé et vous pouvez le



consulter en Mairie ou sur le site internet communal. Ce document présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d’alerte prévus par la commune, les numéros d’urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

Un exemplaire sera distribué à chaque famille dans un numéro spécial de la gazette.

## LES NOUVELLES DISPOSITION POUR LES INHUMATIONS EN DEHORS DU CIMETIERE COMMUNAL

Le but de la gazette est d’informer les habitants dans tous les domaines, c’est pourquoi nous souhaitons vous communiquer les dernières dispositions préfectorales en matière d’inhumation en dehors du cimetière communal.

En effet l’inhumation en propriété privée reste possible sous certaines conditions énoncées à l’article L2223-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Maintenant le préfet est seul compétent pour apprécier les risques d’inhumation en terrain privé. Les familles doivent donc faire obligatoirement une demande sur la boîte de messagerie suivante : [pref-funeraire@gard.gouv.fr](mailto:pref-funeraire@gard.gouv.fr)

Mais, attention, il faut savoir, qu’aucune autorisation d’inhumation en propriété privée ne sera délivrée sans l’avis d’un hydrogéologue agréé. Les services de ce spécialiste sont payants et malheureusement son travail ne peut intervenir qu’après le décès de la personne. Le message de la préfecture indique « Compte tenu du temps nécessaire pour obtenir l’avis d’un hydrogéologue, cela implique un dépassement du délai de 6 jours d’inhumation. Une dérogation au délai doit donc être également sollicitée ».

Les textes officiels seront disponibles en mairie et sur le site internet communal.

## LE PARKING D'ARBOUSSE SE VEGETALISE



L'espace situé en haut du parking d'Arbousse a fait l'objet de travaux de végétalisation très récemment. La plantation est composée de plantes méditerranéennes : 16 Jasmines, 6 graminées diverses, 9 valérianes rouge, 6 géraniums vivaces, 4 millepertuis, 6 népétas, 6 érigérons, 8 lavandes anglaises, 6 sauges de Jérusalem.

Il est prévu, lors de la première année, l'installation d'un tuyau poreux plus un arrosage une fois par semaine pour assurer une reprise optimale des plantes.

L'aspect écologique n'a pas été oublié, en effet afin d'économiser l'eau, une bâche a été mise en place avant la plantation puis celle-ci a été recouverte de copeaux de sapin. Cette technique permet d'éviter une évaporation trop rapide de l'eau et empêche les mauvaises herbes de pousser.



C'est vrai pour l'instant les plantations sont peu visibles mais d'ici 3 ou 4 ans les plantes auront atteints leur taille adulte et nous pourrons ainsi les admirer.

## DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU DFCI P 11 ONT ETE REALISES

Des travaux ont été réalisés pour faciliter l'accès des riverains à leur habitation entre le Camp neuf et les Pièces en passant par les Combes et Castel-Riquet.



### La gazette de la commune de SOUSTELLE évolue

- ❖ Comme vous avez pu le constater, le format de la gazette a changé afin de répondre à la demande de certains de ses lecteurs qui trouvaient que le texte était écrit trop petit. Nous espérons que cette nouvelle formule plaira à tout le monde.
- ❖ Les personnes qui souhaitent recevoir la gazette par mail peuvent en faire la demande directement sur le site de la Mairie [mairie.soustelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.soustelle@wanadoo.fr) en communiquant leur mail et en précisant « pour recevoir la gazette »
- ❖ La parution de la prochaine gazette est prévue en décembre 2021



**Un panorama magnifique qui permet d'apercevoir au loin la ville d'Alès**

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

**HORAIRES DE LA MAIRIE** : **le secrétariat de mairie est ouvert le :**

mardi de 14 à 18 h, et vendredi matin de 8 à 12 h.

Secrétariat de mairie : 04.66.30.00.09

**POUR CONTACTER LA MAIRIE PAR MAIL**

L'adresse est : [mairie.soustelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.soustelle@wanadoo.fr)

**SITE INTERNET OFFICIEL** : Depuis avril 2021, la nouvelle rubrique : « Actualités » est régulièrement alimentée et vous pouvez la consulter en allant sur le site [soustelle.fr](http://soustelle.fr)

**MAISON DE SANTE SIMONE VEIL à LA GRAND COMBE :**

18 rue de la clède Tél 04.48.21.57.08

**MAISON MEDICALE** : téléphoner d'abord au 15

Du lundi au vendredi de 20 h à minuit, le samedi de 9h à minuit et les dimanches et jours fériés de 8h à minuit

**R.E.A.A.L** Depuis le 01 janvier 2020 le service des eaux est géré par la Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne. Vous devez contacter ce service au 04.66.54.30.90 et cela 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### **LA GAZETTE DE SOUSTELLE**

**Directeur de la publication** : Mr le Maire, G. RIBOT

**Ont participé à ce numéro** : Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Sébastien KUBANI, Eric PRIVAT, Jony BRES, Christian PRIVAT